



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Session ordinaire du 28 avril 2026

ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

N° 2026- 23

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit du mois d'avril, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Rolland, Maire

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Présents : MM. (1), PLANTIER Rolland, SAMUEL ép. DAVID Linda, MARTINE Willy, BOGAT ép. MARCIN Jennifer, CARRIERE Ruddy, RENIER Stéphanie, GILLES Martias, JOSPITRE Kétie, JOSPITRE Suzy, BOURGEOIS Teddy, RÉNIA Rony, MORVAN Manuel, GÉRAN ép. LAURENT Karine, GUILLAUME Mélissa, MONTHOUEL Claudine, JULIA Jocelyn, RÉNIA BOURGEOIS Kessy

Excusés : MM. (1) ANDRÉ Héric (Procuration donnée à Madame MONTHOUEL Claudine),

Délibération affichée

Absents : MM. (1), DUPUY Jules

Le

A VIEUX-FORT

OBJET : Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil portuaire du port départemental de la Guadeloupe

Le 28 avril 2026
Le Maire,
(Signature)

(2)

Monsieur Le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu conformément à l'article R*621-2 du code des ports maritimes, de désigner représentants du Conseil municipal au conseil portuaire du port départemental.

Il propose les candidatures suivantes :

Approuvé :

Délégué titulaire
M. PLANTIER Roland

Délégué suppléant
M. RENIA Rony

A

Le

Le Préfet.

Il invite le conseil municipal bien vouloir en délibérer.



Le conseil municipal,

Où l'expose du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

Article 1 – D' Adopter la proposition de Monsieur Le Maire,

Article 2 – De charger Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 3 – De communiquer la présente délibération, partout où besoin sera.

Pour :18

Contre : 0

Abstention : 0

Abstentions : MM

Pour expédition conforme :

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE DE VIEUX-FORT' in Guadeloupe. The seal features a central emblem with a star and the text 'MAIRIE DE VIEUX-FORT' and 'GUADELOUPE'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Rolland PLANTIER. /

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT).